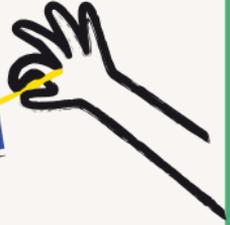


MUTUALISONS
DES EMPLOIS !



Idée reçue n°01



POUR LES
BÉNÉVOLES,
LE GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS
C'EST LOURD À GÉRER !



PAS TANT QUE ÇA !

Créer un nouveau groupement d'employeurs (GE), c'est créer une nouvelle association. Oui au début ça nécessite d'y consacrer un peu de temps, mais au final la charge de travail liée à la gestion de l'emploi est transférée vers le GE. Et pour cela, il existe des **solutions de prise en charge** pour la gestion administrative de l'emploi. Ainsi l'organisation du GE (surtout pour les petits GE) est réduite au strict minimum. L'objet de l'association est restreint (nombre de réunions limité, proximité des membres...). Avec cette forme de mutualisation de l'emploi on **partage les responsabilités** et les tâches pour limiter la charge pesant sur les bénévoles.



ON INTÈGRE UN GE EXISTANT

Il est aussi possible d'adhérer à un GE déjà existant, ainsi on ne multiplie pas le **nombre de structures** sur un territoire.

Les plus structurés disposent de permanents en charge de la gestion administrative de l'association, **allégeant ainsi les tâches** incombant aux bénévoles.